

GM/jkb
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

// _____ IRCULAIRE N° **930** Du **04 MARS 1999**

! (Diffusion Générale)

OBJET : Fonctionnement du Service
Autonome du Travail Extra-légal.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services et des usagers que conformément à la décision N° 12 du 09 Mai 1998, il a été créé un Service Autonome du Travail Extra-Légal, chargé de la gestion des demandes, de la facturation, du recouvrement et de la répartition du produit du Travail Extra-Légal.

Pour une gestion plus rationnelle et transparente du Travail Extra-Légal, la procédure suivante a été arrêtée :

1) Enregistrement des demandes :

Les demandes du Travail Extra-Légal sont déposées en trois (3) exemplaires auprès du délégué du Bureau du Travail Extra-Légal qui leur attribue un numéro.

Le délégué du Bureau du Travail Extra-Légal les enregistrent après les avoir fait autoriser par les chefs de service du lieu où se déroule l'opération.

.../...

(2)

Le premier feuillet de la demande est retenu par le délégué du Bureau du Travail Extra-Légal pour en assurer le suivi.

Les deux autres feuillets sont acheminés vers le lieu de l'exécution du Travail Extra-Légal par l'opérateur économique.

2) Ventilation des demandes :

Une fois le travail exécuté, les demandes sont arrêtées par les agents des Douanes et contresignées par l'opérateur économique ou son représentant.

Un des feuillets est remis immédiatement à l'usager.

Le dernier feuillet est transmis par le délégué du Bureau du Travail Extra-Légal au service autonome après avoir reporté les résultats d'exécution du Travail Extra-Légal sur le premier feuillet, (nombre d'heures, jour, nom de l'Agent, lieu).

3) Evaluation :

Le délégué du Bureau du Travail Extra-Légal détermine les montants à payer par demande et transmet celle-ci quotidiennement par bordereau au service autonome pour facturation.

4) Facturation et Recouvrement :

Le Service Autonome du Travail Extra-Légal procède à la facturation définitive.

Les factures sont transmises aux délégués des bureaux du Travail Extra-Légal pour recouvrement.

Seuls les paiements par chèque sont autorisés auprès de ces derniers.

Ceux-ci, par l'intermédiaire du Service Autonome du Travail Extra-Légal, versent les sommes recouvrées au Chef du bureau central (Abidjan-Port).

.../...

(3)

Les paiements au comptant se font obligatoirement auprès du Service Autonome contre délivrance d'une quittance dûment signée par le Chef de ce service.

Le règlement des montants facturés se fait le **10** du mois suivant au plus tard.

Tout retard de plus de cinq (5) jours constaté, sera assorti d'une pénalité de retard égale à 10 % du montant global facturé.

5) Répartition du Produit du Travail Extra-Légal :

Le Service Autonome du Travail Extra-Légal détermine la part de chaque agent et le montant alloué à chaque service.

Le Chef du Bureau d'Abidjan Port remet les chèques correspondants au Chef de service Autonome du Travail Extra-Légal qui veillera au paiement effectif des agents au plus tard le **15** du mois suivant l'exécution du travail.

Je signale que la procédure actuelle dans les bureaux de l'Aéroport reste inchangée (Facturation par vol).

Par ailleurs, les agents en service les jours fériés, les samedis et dimanches sont tenus de déposer après exécution du Travail Extra Légal les demandes le lendemain auprès du service autonome.

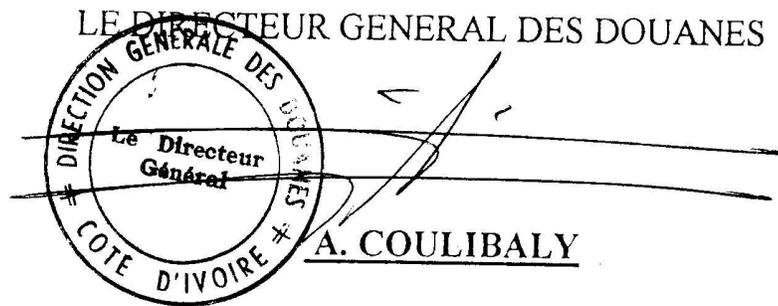
Aux termes de la présente circulaire, on entend par délégués les agents des Douanes qui, dans les différents services (Aéroport, Division, Vridi-Pétrole, Régimes Particuliers, Sections Import, Export, Visite) s'occupent de l'enregistrement des demandes, de la facturation, du recouvrement du Travail Extra-Légal et du paiement des agents.

.../...

(4)

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



A. COULIBALY

/-) MPLIATIONS :

- IGD
- DES
- DED
- Dir. Régionales
- FEDERMAR
- SCIMPEX
- Syndicat des Transitaires s/c SAGA
- Syndicat des PME/Transit s/c CAMAFRET
- Toutes Directions Douanes.